



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Paris, le 23 décembre 2021

Nos réf : 2021/D/CAB/JPS/DAJI/MLY

Objet : Organisation de camps de basket en dehors du mouvement sportif fédéral

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Fédération Française de Basketball (FFBB) a de nouveau récemment appris l'organisation croissante en dehors du mouvement sportif fédéral de camps de basket par des structures privées.

Nous tenons à vous préciser que ces organisations privées, démarchent des clubs affiliés à la FFBB alors qu'elles n'ont aucun lien avec la Fédération et ne se sont aucunement présentées à nous.

Il est à rappeler que les articles L. 212-1 et suivants du Code du sport encadrent très strictement la pratique contre rémunération de l'enseignement, de l'animation ou de l'encadrement d'une activité physique ou sportive en imposant, notamment, des conditions de diplôme et d'honorabilité.

En outre, la licence fédérale ne couvre en aucun cas les éventuels dommages physiques et/ou matériels ou accidents liés à la pratique du basket dans la mesure où il ne s'agit pas d'activités organisées ou autorisées par la Fédération, ses Comités et Ligues ou clubs affiliés.

Par ailleurs, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République expose désormais la souscription d'un contrat d'engagement républicain pour chaque fédération agréée et l'ensemble de ses clubs affiliés.

Les nouvelles dispositions du Code du sport issues de la présente loi imposent ainsi un renforcement de la stratégie nationale des fédérations sportives visant à promouvoir lesdits principes républicains, accentuer les moyens de lutte contre toutes formes de violences envers les pratiquants, et renforcer la formation et le perfectionnement des intervenants.

C'est pourquoi, soucieux de garantir ces valeurs, engagements et principes promus par la famille du Basketball, nous vous recommandons la plus grande vigilance au regard de ces organisations et ne doutons pas que vous soyez en mesure d'organiser par vous-même de tels événements.

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sincères.

Jean-Pierre SIUTAT
Président

Copie :

- Association des Maires de France (AMF)
- Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)
- Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS)